

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 23 juin 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-282800366-20230623-CA2023_30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

Publication : 28/06/2023

CA 2023 - 30 : Situation du CI Ermenonville-la-Grande - fermeture

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni le vendredi 23 juin 2023, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Francis PECQUENARD, 1^{er} vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Francis PECQUENARD
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU
Mme Sylvie HONNEUR-BÜCHER
M. Etienne ROUAULT
M. Stéphane LEMOINE
M. Éric GERARD

M. Pierre SANIER
M. Christian PAUL-LOUBIERE
M. Alain BELLAMY
M. François BELHOMME
M. Olivier HOUDY

Membre(s) excusé(s) :

M. Christophe LE DORVEN
M. Marc GUERRINI
Mme Elisabeth FROMONT
M. Bertrand MASSOT
Mme Karine DORANGE
M. Didier GARNIER représenté par M. Christian PAUL-LOUBIERE
M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents avec voix consultative : Colonel Hors classe Sébastien GRAS, directeur départemental des services d'incendie et de secours ; David POUBEL, médecin de classe exceptionnelle et les membres de la CATSIS ; Lieutenant David BOUTOILLE ; Capitaine Thierry BOURGEVIN ; Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; Adjudant-chef Franck CATTRY ; M. Thomas BENOIT

Excusé(s) : Commandant Emmanuel DUPONT, président de l'Union départementale ; Capitaine Cédric ROBERGE

Présents de droit :

Excusé(s) : Mme Françoise SOULIMAN, préfet d'Eure-et-Loir ; M. Frédéric BLANC, directeur de cabinet de madame le préfet ; M. Laurent ARCHENAUT, payeur départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55 ;

Vu l'avis du CCDSPV du 6 juin 2023 et de la CATSIS du 12 juin 2023.

Le présent rapport a pour objet de présenter la situation du CI Ermenonville la Grande et de statuer sur le devenir de ce centre.

En effet, depuis plusieurs mois, le CI se trouve en difficulté d'effectifs, sans capacité notable de recrutement, ce qui obère toute activité opérationnelle.

La carence en personnel est liée à l'absence d'attractivité du CI du fait de la vétusté des locaux mis à disposition par la mairie.

Lors de la visite du directeur départemental adjoint, le constat a été fait que la cheffe de centre était au bord de la rupture. Malgré un accompagnement et des propositions, la sapeure de 1^{re} classe Alexandra BERRY a démissionné le 1^{er} avril 2023.

La rencontre avec le maire d'Ermenonville-la-Grande le 24 avril 2023 n'a pas permis de dégager une solution de local plus approprié disponible sur la commune. Des travaux n'étaient pas envisageables dans des bâtiments vétustes datant de 1900.

Les effectifs restants peu présents et peu disponibles en binômes à minima pour du PI SUAP ou du complément d'équipage ont conduit à l'absence d'activité opérationnelle depuis 2021, malgré le complément d'équipage mis en place avec le CI Mignières.

Les SPV restants, trois d'entre eux, pourront être rattachés à Bailleau-le-Pin dont un est en inaptitude médicale depuis juin 2022.

Le dernier affecté au CI Bouville verra sa double affectation à Ermenonville-la-Grande supprimée.

La commune d'Ermenonville-la-Grande est défendue par le CS Illiers-Combray.

Le plan de déploiement et la révision des secteurs pourront être pris en compte fin 2023 lors des conclusions du SDACR et de la création du règlement Opérationnel.

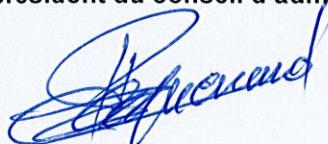
La fermeture du centre pourra être effective au 1^{er} septembre 2023.

Considérant les éléments présentés,

Le CASDIS, après en avoir délibéré, approuve la fermeture du CI Ermenonville-la-Grande. Cette dernière pourra être effective au 1er septembre 2023.

Pour : Unanimité
Contre : /
Abstention :

Le 1^{er} vice-président du conseil d'administration



Francis PECQUENARD